

FAQ – Soins Personnels LRI

1. Quelles sont les responsabilités des agences concernant la formation et la compétence du personnel pour le soutien médical qu'une personne peut nécessiter ?

Les prestataires d'agence doivent offrir la même formation et le même niveau de compétence au personnel, y compris en matière de soutien médical, aux employés qui sont des Personnes Légalement Responsables (PLR) du participant qu'ils servent, qu'à tout autre employé.

2. Existe-t-il une approche de formation différente lorsque c'est un PLR qui fournit le service ?

Il ne doit y avoir aucune différence dans la formation ou le traitement des employés PLR.

3. Quelles sont les responsabilités des agences en matière de déclaration des incidents ? Les Rapports d'Événement Général (GER) sont-ils uniquement requis pendant la prestation ou la facturation du service ?

Les prestataires d'agence sont uniquement responsables de la déclaration des incidents et des Rapports d'Événement Général (GER) lorsque les services sont effectivement fournis ou facturés.

4. Si l'administration de médicaments fait partie des besoins, l'agence doit-elle tenir un Registre d'Administration des Médicaments (MAR) ? Le MAR doit-il toujours être rempli par le PLR tout au long de la journée, ou seulement lorsque le service est utilisé ?

Oui, un MAR est requis lorsque le PLR conjugal administre des médicaments dans le cadre de la prestation de soins personnels LRI pour les participants âgés de plus de 18 ans. Cela n'est pas pris en compte dans l'outil Extraordinary Care pour les individus âgés de 0 à 18 ans ; par conséquent, un PLR ne pourrait pas facturer cette tâche.

5. Quelles sont les exigences en matière de supervision de la prestation de service ? Y a-t-il des attentes particulières ?

Le prestataire d'agence doit assurer la même supervision pour ce service que pour les autres services non habilitatifs.

6. Ce service est-il inclus dans l'AD Waiver et le DD Waiver ? En tant que prestataire d'agence, existe-t-il des attentes différentes selon que le service est fourni dans le cadre de l'AD Waiver ou des DD Waivers ?

Oui, les soins personnels LRI sont proposés dans le cadre de l'AD Waiver et des trois DD Waivers. Les attentes envers les prestataires sont les mêmes dans tous les waivers.

7. Le service est répertorié comme non habilitatif. Quelles sont les exigences en matière de documentation de la prestation de service ?

Ce service exige l'utilisation de l'outil Extraordinary Care et du système de Vérification Électronique des Visites (EVV). Les visites consignées dans l'EVV enregistrent l'heure de début, l'heure de fin, le lieu, le service fourni et la signature du participant lorsque des soins personnels LRI ont été effectués.

8. Quel est le code de service correct ?

Il existe des codes de service distincts pour les prestataires d'agence et les prestataires indépendants, ainsi que pour l'AD Waiver et les DD Waivers. Le service ne peut pas être autorisé tant que le prestataire n'est pas entièrement inscrit.

Prestataires d'agence :

Soins personnels LRI DD – Agence : 8317

Soins personnels LRI AD – Agence : 7995

Prestataires indépendants :

Soins personnels LRI DD – Indépendant : 3593

Soins personnels LRI AD – Indépendant : 5011

9. Quels types de vérifications d'antécédents répondent aux exigences pour fournir des services LRI ? Existe-t-il une liste complète des vérifications à laquelle je pourrais me référer ?

Les vérifications d'antécédents effectuées pour les employés des services de soins personnels LRI répondent aux mêmes exigences que celles applicables à tous les autres employés de prestataires d'agence. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : <https://dhhs.ne.gov/Pages/PSE-for-HCBS-Providers.aspx>.

10. Ces employés doivent-ils être classés comme employés W-2 ou comme contractuels 1099 ?

Les employés de ces services sont des employés W-2.